



RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

de l'emploi opérationnel tenu par les sapeurs et caporaux de sapeur-pompier professionnel

Équipier



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'emploi d'équipier

Suivi des modifications du référentiel	page 4
Cadre des activités de l'équipier	page 5
Cadre de la formation d'équipier	page 5
Activités et compétences détaillées	page 7
Compétences spécifiques	
Incendie	page 7
Secours d'urgence aux personnes	page 7
Protection des personnes, des biens et de l'environnement	page 8
Compétences transversales	page 8
Fiches par activités, compétences associées	
Partie 1 – compétences spécifiques	page 13
Partie 2 – compétences transversales	page 29

Correspondance ROME – K1 705
Correspondance RIME – FP2SEC23
Fiche métier CNFPT – n°12/E/35

Suivi des modifications du référentiel

[illegible]

A. Cadre des activités de l'équipier

Contexte

L'équipier intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès.

Il intervient dans le cadre de trois missions principales :

- La lutte contre l'incendie ;
- Le secours d'urgence aux personnes, dont le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Conditions d'exercice

- Avoir validé la formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel ;
- Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.

B. Cadre de la formation d'équipier

La formation d'intégration et de professionnalisation requise dans le cadre de la titularisation, prévue à l'article 9 du décret n°2012-520 est la formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.

Conditions d'accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation sont celles prévues par :

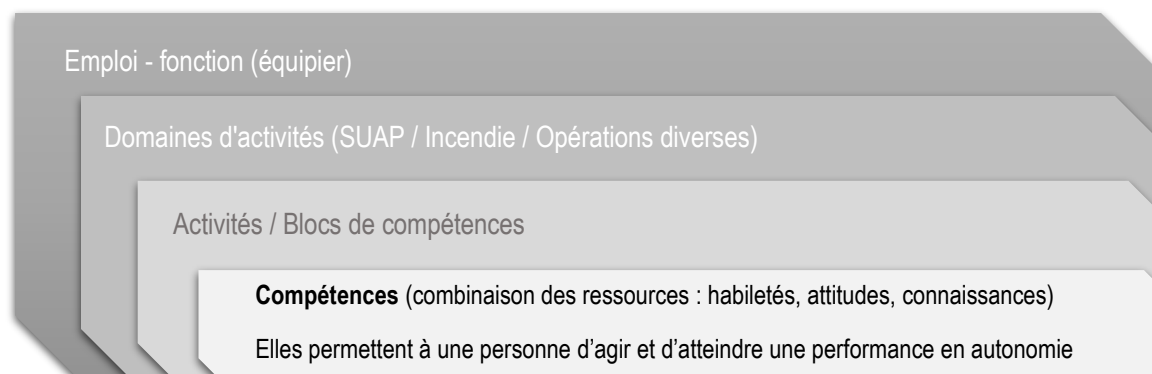
- le décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi d'équipier ;
- le décret n°2012-520 portant statut particulier du cadre d'emploi des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation

- Sans objet.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'équipier.



Le résultat attendu après la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation d'équipier.

Les compétences transversales sont à développer communément aux blocs de compétences des domaines d'activités.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et l'organisation de la formation relève de la responsabilité de l'organisme de formation.

Les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation. Ce référentiel interne de l'organisation de la formation retranscrit les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendues (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation en situation de travail, formation ouverte et à distance, ...). Le parcours peut être construit de manière fractionné et discontinu avec des périodes d'immersions.

Point de vigilance : lors de phase d'immersion, un stagiaire n'est pas autorisé à **assurer en propre** l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation.

b) Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Outre les formations relatives au secours d'urgence aux personnes (blocs de compétences 4 et 5) devant obligatoirement être assurées par des personnels qualifiés conformément à la réglementation relative au formateur de premiers secours, les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le volume horaire en jours de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

La durée de la formation d'intégration et de professionnalisation est estimée à 60 jours cumulés.

Une évaluation diagnostique (Cf Référentiel national d'évaluation) réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Équipier

Le référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier se compose de :

- 3 domaines d'activités, regroupant 8 activités également dénommées **bloc de compétences**
- compétences transversales

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'emploi d'équipier :

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

II. Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Agir en qualité d'équipier prompt-secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
5. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
	Transporter une victime
	Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie
6. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
	Désincarcérer une victime
	Participer à l'extraction de la victime

III. Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Participer à la protection des personnes et des biens
	Participer à la protection de l'environnement
	Intervenir lors d'événements climatiques
8. Intervenir pour une mission impliquant des animaux	Intervenir en présence d'un animal en danger ou menaçant
	Procéder à la destruction d'hyménoptères

Liste des compétences transversales de l'emploi d'équipier :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 3 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Préserver son potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les équipements de protection individuelle
	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITE

Équipier

Partie 1 – Blocs de compétences liés aux 3 domaines d'activités de l'équipier

Partie 2 – Blocs de compétences transversales de l'équipier

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « ***la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels*** ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Partie 1 – Blocs de compétences liés aux 3 domaines d'activités de l'équipier

<u>Bloc de compétences 1</u>
<u>Activité</u> : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
<u>Compétences</u> : 1. Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité 2. Prendre en compte les impliqués
<u>Savoir-agir</u> : 1. Utiliser la technique et le matériel adapté Effectuer le sauvetage ou la mise en sécurité 2. Rassurer les personnes à secourir Encadrer et accompagner les personnes secourues
<u>Éléments des compétences</u> <u>Habiletés</u> : ○ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés ○ Réaliser un sauvetage sans matériel ○ Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis ○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation ○ Adapter l'usage des matériels au contexte <u>Attitudes</u> : ○ Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues ○ Faire preuve d'empathie et bienveillance envers les impliqués <u>Connaissances</u> : ○ Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie ○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques ○ Le confinement et l'évacuation ○ Rôle du binôme ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles) ○ Capacité et modalité d'utilisation des moyens élévateurs aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, ...) ○ Règles d'emploi des EPI ○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 2

Activité : Sécuriser la zone d'intervention

Compétences :

1. Analyser l'environnement opérationnel
2. Identifier les risques
3. Mettre en place les zonages opérationnels

Savoir-agir :

1. Observer l'environnement opérationnel
Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers
Signaler les sources de dangers
3. Sécuriser les zones opérationnelles
Informar, rendre compte

Éléments des compétences

Habiletés :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
- Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Rôle du binôme
- Périmètres et zonages opérationnels
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissance
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 3	
<u>Activité</u> : Eteindre un incendie	
<u>Compétences</u> :	
1. Réaliser un dispositif d'extinction 2. Exploiter les capacités des équipements d'extinction	
<u>Savoir-agir</u> :	
1. Prendre les matériels adaptés à la mission Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès Alimenter un établissement 2. Utiliser les capacités des équipements d'extinction Rendre compte de l'efficacité de la mission Déblayer et surveiller après l'extinction	
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés</u> : ○ Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés ○ Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés sur une échelle aérienne ○ Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction ○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation ○ Adapter l'usage des matériels au contexte <u>Attitudes</u> : ○ Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance ○ Garder un contact permanent au sein de son équipe <u>Connaissances</u> : ○ Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie ○ Protection des biens (évacuation, mise à l'abri) ○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu ○ Agents extincteurs, procédés d'extinction ○ Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés ○ Méthodologies opérationnelles ○ Règles d'établissement des tuyaux ○ Manœuvres en binôme ○ Hydraulique, besoins et ressources en eau ○ Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...) ○ Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie ○ Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes ○ Règles d'emploi des EPI ○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires ○ Capacité et modalités d'utilisation des hydrants ○ Déblai et surveillance	

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 4

Activité : Agir en qualité d'équipier prompt-secours

Compétences :

1. Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
2. Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
3. Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
4. Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé
Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition
Alerter, informer
Réaliser les bilans
2. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques
Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies
3. Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
4. Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
S'intégrer dans la chaîne du secours à personne

Eléments des compétences

Habiletés :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé
- Aider au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Marche générale d'une intervention SUAP
- La sécurité collective et individuelle

- La zone d'intervention
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les plaies et brûlures
- Les noyades
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secouriste isolé

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Recommandations techniques PSE1
- Protocoles secouriste du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 5

Activité : Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes

Compétences :

1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Transporter une victime
7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV
Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. Se positionner au sein de l'équipe VSAV
Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux
3. Réaliser les bilans en vigueur
Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices
4. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques
Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies
5. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Assurer le relevage d'une victime
Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime
Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport
7. Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie
Contrôler, reconditionner les matériels et équipements

Éléments des compétences

Habiletés :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Aborder une personne agressive, violente
- Aborder une personne en détresse sociale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires
- Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS
- Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical

- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Marche générale d'une intervention SUAP
- Les interventions à caractère social
- La sécurité individuelle et collective
- La zone d'intervention
- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- La gestion des comportements agressifs, violents
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les zones du corps humain
- Traumatologie – système locomoteur
- Les brûlures
- Traitement des morsures, piqures
- Accidents électriques
- Intoxications
- Blast
- Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
- Pendaison
- Membres arrachés ou sectionnés
- Pansements et bandages
- Parturientes
- Allergies
- Asthme
- Diabète
- Convulsions
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Le plan ORSEC dont NOVI
- Le protocole SINUS
- Damage control et tuerie de masse
- Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'immobilisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Recommandations techniques PSE2
- Protocoles du SIS
- Protocole SINUS
- Malette MIPROF sur les violences familiales

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 6	
<u>Activité</u> : Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	
<u>Compétences</u> :	
1. Assurer le balisage et la protection d'un accident routier 2. Désincarcérer une victime 3. Participer à l'extraction de la victime	
<u>Savoir-agir</u> :	
1. Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées à la protection de la zone d'intervention Réaliser le calage Assurer la protection incendie 2. Préparer les matériels de désincarcération Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération Procéder à la désincarcération commandée en appliquant les techniques adaptées 3. Contribuer à l'extraction de la victime Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical	
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés</u> : ○ Baliser en sécurité le site de l'intervention ○ Caler le véhicule ○ Césariser, lever, écarter pour permettre la désincarcération ○ Réaliser des manœuvres de force ○ Exploiter les capacités des équipements et matériels de désincarcération ○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation <u>Attitudes</u> : ○ Vigilance relative aux risques de sur-accident(s) ○ Agir en interaction et coordination avec le personnel du VSAV, le personnel médical, paramédical ○ Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s) ○ Préserver son potentiel physique et psychologique <u>Connaissances</u> : ○ Marche générale d'une opération de secours routier ○ Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides, ...) ○ Les règles du balisage et de la signalisation ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, de signalisation ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, d'étalement, de levage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe	

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 7

Activité : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Compétences :

1. Participer à la protection des personnes et des biens
2. Participer à la protection de l'environnement
3. Intervenir lors d'événements climatiques

Savoir-agir :

1. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les risques et les enjeux
Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents
Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents
2. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les risques et les enjeux
Protéger l'environnement
3. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les dangers et les enjeux
Préserver les personnes de dangers liées aux événements climatiques
Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation
Procéder les biens exposés à l'événement climatique

Eléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
- Protéger les biens par une mise à l'abri ou une évacuation
- Prendre des mesures de protection de l'environnement
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Procéder à l'épuisement ou l'assèchement de locaux inondés
- Réaliser un bâchage d'infrastructure ou de bien
- Sécuriser des impliqués dans un ascenseur défaillant
- Dégager lors de situation d'urgence les infrastructures ou lieux obstrués par des arbres

Attitudes :

- Etre bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
- Intégrer les limites des champs d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale des interventions de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'assèchement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forçement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
- Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...)
- Les ascenseurs – règles de sécurité et modalité d'intervention

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 8	
<u>Activité</u> : Intervenir pour une mission impliquant des animaux	
<u>Compétences</u> :	
1. Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant 2. Procéder à la destruction d'hyménoptères	
<u>Savoir-agir</u> :	
1. Observer la situation et le contexte de l'intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger Isoler des risques relatifs à un animal dangereux 2. Observer la situation et le contexte de l'intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux Détruire les hyménoptères	
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés</u> : ○ Analyser le contexte avec objectivité et recul ○ Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer ○ Secourir un animal blessé ou en danger ○ Capturer ou neutraliser un animal dangereux ○ Appliquer les techniques liées à la destruction des hyménoptères <u>Attitudes</u> : ○ Intégrer les limites du champ d'action de la sécurité civile ○ Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile ○ Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, ...) ○ Préserver son potentiel physique et psychologique <u>Connaissances</u> : ○ Marche générale des interventions liées aux animaux ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation	
<u>Ressources à minima</u> :	
- Règlement opérationnel du SIS - Guides de doctrine opérationnelle ; - Guides de techniques opérationnelles ; - Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ; - Guides Nationaux de références (GNR) ; - Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)	

Partie 2 – Compétences transversales de l'équipier

<u>Bloc de compétences transversales A</u>
<u>Activité</u> : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)
<u>Compétences</u> : 1. Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité 2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions 3. Contribuer au « bien vivre ensemble » 4. Préserver son du potentiel physique et psychologique
<u>Savoir-agir</u> : 1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...) 2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers 4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<u>Eléments des compétences</u>
<u>Habilités</u> : ○ Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission ○ Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme ○ Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle ○ Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission

- Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques
- Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Être force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Être vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 **relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale**
- Arrêté du 6 mai 2000 **fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours**
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son emploi

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Développer ses compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits

Elaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS

Éléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Agir avec une réactivité adaptée
- Diffuser la culture de sécurité civile

Attitudes :

- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- Porter les valeurs du service public
- Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus d'amélioration continue, démarche qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnaire territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

<u>Bloc de compétences C</u>	
<u>Activité : Agir au sein d'un collectif</u>	
<u>Compétences :</u>	
1. S'intégrer au sein du collectif 2. Travailler avec et pour le collectif 3. Echanger et partager les informations	
<u>Savoir-agir :</u>	
1. Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif 2. Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance 3. Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées	
<u>Éléments des compétences</u> <u>Habiletés :</u> ○ Motiver l'appartenance au collectif ○ S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif ○ Développer l'intelligence collective des équipes ○ Accepter la diversité et la mixité des collectifs ○ Communiquer avec efficacité ○ Convaincre à l'oral ○ Prendre la parole en public ○ Elaborer des comptes rendus ○ Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues ○ Utiliser les équipements SIC <u>Attitudes :</u> ○ Se mobiliser pour le collectif ○ Agir pour le développement du collectif ○ Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs ○ Utiliser l'intelligence collective ○ Construire une bonne argumentation ○ Favoriser la bienveillance ○ Favoriser l'intégration de collaborateur ○ Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) ○ S'adapter à l'évolution des SIC <u>Connaissances :</u> ○ Organisation et missions du SIS ○ Valeurs et normes de l'organisation ○ La diversité et de la mixité des collectifs ○ Complémentarité SPP/SPV	

- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales, ...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

<u>Bloc de compétences D</u>	
<u>Activité</u> : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	
<u>Compétences</u> :	
1. Contrôler les équipements de protection individuelle 2. Contrôler les matériels et véhicules 3. Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	
<u>Savoir-agir</u> :	
1. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés Contrôler ses équipements de protection individuelle 2. Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement 3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux	
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés</u> : ○ S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés ○ Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules ○ Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement ○ Remettre en état les équipements, matériels et véhicules <u>Attitudes</u> : ○ Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement ○ Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle <u>Connaissances</u> : ○ Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules ○ Démarche qualité et amélioration continue	
<u>Ressources à minima</u> :	
- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules - Règlement intérieur du SIS - Règlement opérationnel du SIS	



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Edition juillet 2019 – DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE